

# La clôture comptable

*La vie d'une entreprise est une série d'évènements (paiements, factures, TVA, salaires...) qui se succèdent dans le temps et sans interruption. Une fois pas an, nous devons « arrêter le film » pour « prendre une photo ». C'est la clôture des comptes.*

## Les charges et produits

La clôture comptable permet la **détermination du résultat** comptable et fiscal. Pour ce faire, il faut recenser toutes les charges et tous les produits correspondants à **l'exercice en cours** et seulement à l'exercice en cours. Pour Escale Création et Pros Coop Chez Vous, on se réfère à l'exercice allant du **1er janvier au 31 décembre**.

Les **produits** comprennent :

- Le Chiffre d'Affaires HT : *le total des factures moins les avoirs émis*
- Les factures à établir : *les travaux en cours non terminés et les travaux terminés mais non facturés*

Les **charges** comprennent :

- Les achats hors immobilisations : *les consommations en provenance des tiers, c'est-à-dire les dépenses liées à votre activité ainsi que les variations de stock*
- Les salaires et charges afférentes
- La dotation aux amortissements et provisions
- Les impôts et taxes

## L'évaluation des stocks

Toute entreprise exerçant une activité de **production** ou une activité commerciale **d'achat/revente** est dans l'obligation de réaliser un **inventaire**. Il s'agit d'une démarche qui consiste à **recenser et valoriser ses stocks** et ses en-cours à la clôture de l'exercice, pour ensuite intégrer ce montant dans les charges.

On évalue notamment :

- Les marchandises détenues pour être revendues
- Les produits (finis ou non) destinés à être transformés puis revendus
- Les matières ayant vocation à être utilisées dans le processus de transformation

Si votre activité chez Escale Création entre dans ce cadre, vous devrez remplir en fin d'exercice la **Fiche de stock**, dont le modèle est disponible sur La Boussole, Ressource, rubrique La Gestion. Vous y indiquerez notamment pour chaque catégorie leur **quantité** et leur **coût**.

## Le traitement du résultat

### LA PERTE

Lorsque l'ensemble des charges est supérieur à l'ensemble des produits, on constate un résultat **déficitaire**.

On passe alors une écriture comptable pour **reporter la perte** sur l'exercice suivant et vous démarrerez l'année suivante avec cette perte.

### LE BENEFICE

Lorsque l'ensemble des produits est supérieur à l'ensemble des charges, on constate un résultat **bénéficiaire**.

Le traitement comptable dépend alors de **votre statut** au sein de la coopérative :

- **Vous êtes en CAPE** : le bénéfice de votre activité n'est pas assujéti à l'IS. Le résultat est passé en provision pour salaire et donc reporté sur l'exercice suivant.
- **Vous êtes salarié de votre activité depuis moins de 3 mois** : 10% du bénéfice de votre activité devra vous être versé en part variable dans les 6 premiers mois de l'année ; cette Charge à Payer n'est pas assujéti à l'IS. Les 90% restant sont assujéti à l'IS, le résultat après impôt est reporté sur l'exercice suivant et sera déductible en n+1.
- **Vous êtes salarié d'Escale Création depuis au moins 3 mois dans l'année** : 10% du bénéfice de votre activité devra vous être versé en part variable dans les 6 premiers mois de l'année ; cette Charge à Payer n'est pas assujéti à l'IS. Les 90% restant rentrent dans le cadre de l'accord d'intéressement d'Escale Création.

### Le RDV de clôture

Vous pourrez éventuellement avoir un rendez-vous pour effectuer une **simulation** avant la fin de l'année de votre clôture.

Si vous êtes soumis, de par la nature de votre activité, à la procédure d'**inventaire**, nous vous conseillons de prendre un rendez-vous afin de vérifier la bonne valorisation de votre stock.